

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 20 décembre 2019 fixant au titre de l'année 2020 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1936401A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 20 décembre 2019, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2020 aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 231.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2020

Académies	Nombre
Administration centrale	5
Aix-Marseille	10
Amiens	7
Besançon	5
Bordeaux	10
Caen	6
Clermont-Ferrand	5
Corse	1
Créteil	13
Dijon	6
Grenoble	10
Guadeloupe	2
Lille	12
Limoges	3
Lyon	11
Martinique	2
Montpellier	11
Nancy-Metz	10
Nantes	10
Nice	6

Académies	Nombre
Orléans-Tours	10
Paris	6
Poitiers	7
Reims	4
Rennes	10
Réunion	3
Rouen	7
Strasbourg	8
Toulouse	11
Versailles	20
Total	231